

Thématique	Effets de la gestion déléguée et de la privatisation sur la bonne gouvernance et la qualité des services publics.
Date	23/05/2009
Lieu	Salle d'ECODEL Larache
Nombre de participants	25 participants dont 6 femmes

La table ronde tenue le 23/05/2009 à Larache a porté sur la gestion déléguée des services publics sous la thématique : « **Effets de la gestion déléguée et de la privatisation sur la qualité et la bonne gouvernance des services publics** ». Et ce, en présence de 24 représentants d'associations parmi les 25 ayant participé.

Cette thématique entre dans le cadre des résultats du séminaire de lancement. Le thème a été choisi en raison de l'importance que requiert la gestion déléguée dans la gestion de la chose publique à travers le royaume que ce soit par les élus ou par les représentants de la société civile.

La table ronde a été ouverte par des interventions relatives au sujet de la gestion déléguée. Ces interventions ont formé par la suite une plate forme pour lancer le débat .

Dans cette table ronde, il y avait deux interventions sur la gestion déléguée, la privatisation et leurs effets sur la gouvernance locale.

La première intervention : a porté sur l'expérience de privatisation des services publics dans la ville de Tétouan. Cette intervention s'est basée, généralement, sur un aperçu historique de la gestion déléguée aussi bien au monde qu'au Maroc, et puis il a abordé cette problématique au Maroc en se référant sur plusieurs aspects à savoir le socio-économique, le social et l'environnemental, ainsi que les failles ayant accompagnées la mise en place des sociétés délégataires concernées (ambiguïté des circonstances de signature, mal compréhension des cahiers de charges...).

- **La deuxième intervention** a traité l'évolution, à l'échelle mondiale, de la gestion publique avec l'urbanisation qui ne cesse de se développer au fil des années. Dans le cas du Maroc, une série de directives va poser autrement la problématique de l'accès à l'eau dans les quartiers précaires puisqu'il est clair que l'approche de stricte dépendance néo-libérale sauvage n'atteindra pas les objectifs assignés contractuellement au niveau soit du raccordement ou bien de l'adéquation du rapport qualité/prix.

Débats :

Les débats étaient une occasion pour les associations afin d'échanger d'informations et d'opinions à propos de la gestion déléguée en s'illustrant des études de cas de différentes villes (Casa, Tanger, Tétouan....). Les sujets abordés lors du débat étaient une réponse aux questions suivantes :

- Quel est le rôle que doivent jouer les associations comme acteurs de la société civile pour contrôler les opérations intéressant la chose publique (gestion déléguée)?
- Dans quelles conditions ?

- Pour la réalisation de quels objectifs ?

Conclusion et recommandations :

Les conclusions et recommandations sont tellement inter-reliées dans la mesure où l'existence de l'une n'est efficace qu'à travers la mise en application des autres. Ces recommandations, citées par les représentants d'associations, sont :

- Nécessité de s'imprégner d'une nouvelle formule qui prend en considération les anciennes pratiques d'assainissement adoptées comme les « seguia » (lutter contre les méfaits environnementaux des opérations d'assainissement).
- La nécessité de s'interroger sur le positionnement adéquat des associations dans la participation à la gestion locale.
- S'imprégner des modèles anciens et des expériences de gestion déléguée dans le monde (exemple du modèle sud-américain).
- Les communes et compte tenu de leur obligation d'avoir des Plans de Développement Communaux (PDC) doivent prendre en considération le côté environnemental comme un pilier garant de la durabilité de leurs actions formulées et recommandées en termes de projets et d'actions.
- Les associations doivent renforcer et faire un effort de recherche pour suivre les différents volets d'un projet à utilité publique.
- Le renforcement des capacités des élus et des représentants d'associations demeure une solution inévitable pour suivre les projets en relation avec la chose publique.
- Une réflexion assez stratégique et respectant les contextes locaux (naturels, socioculturels) doit être menée entre les différents acteurs dans la gestion de la chose locale.
- Toute action faisant partie de la bonne gouvernance doit être réalisée tout en considérant les associations et les citoyens comme des partenaires et non plus des assistés.
- S'imprégner des expériences étrangères dans d'autres domaines pour le contrôle compétent et transparent dans la gestion de la chose publique demeure inévitable dont il faut trouver des méthodes et moyens.
- La nécessité pour les associations de généralisation des connaissances en termes de cahier de charges ;
- La société civile doit accepter sa part de responsabilité dans toute lacune de gestion de la chose publique.